



Monitorage de l'éducation et pédagogie spécialisée

Utilisation des données statistiques

SZH Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
CSPS Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educazion publica

+ Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
WBF - DEFR
SBFI - SEFRI

Bern, Skulptur "Kopflös" © André Meier

Bildungsmonitoring und Sonderpädagogik: Austausch mit der Forschung II
Monitorage de l'éducation et pédagogie spécialisée : échange avec la recherche II

Le colloque du 22 septembre 2025 a été organisé sur mandat du Secrétariat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) dans le cadre du Monitorage de l'éducation.

Compte-rendu rédigé par Dr Romain Lanners (Directeur) et Dre Barbara Egloff (Vice-directrice)

Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)

Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, CH-3001 Berne

21 novembre 2025

Sommaire

Sommaire	2
Allocution d'ouverture de Susanne Hardmeier (CDIP) et Johannes Mure (SEFRI).....	3
1. Introduction (Dr Romain Lanners, CSPS)	3
2. Présentation des posters	4
2.1. L'indice des chances (Dr Oliver Dlabač et Dr Jürg Schoch).....	4
2.2. Données de l'OFS sur la pédagogie spécialisée (Melanie Stutz, Laurent Inversin & Francesco Laganà).....	5
2.3. Du monitorage de la pédagogie spécialisée au monitorage de la difficulté scolaire (Jason Wettstein, SRED, Genève).....	5
3. Attribution et effets des mesures d'intégration (Prof. Dre Caroline Sahli Lozano & Dr Robin Benz, HEP Berne).....	6
3.1. Les projets InSeMa et BELIMA.....	6
3.2. Projet RILZCheck	7
Questions de recherche.....	7
Quelques aperçus empiriques	8
Conclusions.....	8
4. Changement de cadre scolaire pour les élèves avec besoins éducatifs particuliers (Romana Snozzi, HfH)8	8
4.1. Changement de parcours scolaire en Suisse	9
4.2. Parcours scolaires dans le canton de Zurich.....	9
4.3. Parcours scolaire des élèves ayant une déficience intellectuelle (Zurich)	9
4.4. Utilisation des données administratives	10
5. Bilan et développements possibles.....	10

Allocution d'ouverture de Susanne Hardmeier (CDIP) et Johannes Mure (SEFRI)

En septembre 2023, à la suite du [rapport approfondi sur la pédagogie spécialisée en Suisse](#) (Beatrice Kronenberg, 2021 ; voir Figure 1, Rapport PS), un [échange](#) a pris place entre des chercheuses et chercheurs en pédagogie spécialisée, des expertes et experts du monitorage de l'éducation et des représentantes et représentants de l'administration. Le [rapport](#) résultant de cet échange a mis en évidence le souhait d'organiser une autre conférence sur le monitorage de l'éducation et de la pédagogie spécialisée. Ce deuxième colloque s'est tenu le 22 septembre 2025. Le présent rapport résume les principales conclusions et expose le potentiel de développement.

Le colloque a été ouvert par Susanne Hardmeier (CDIP) et Johannes Mure (SEFRI). Leurs allocutions rappellent que la responsabilité d'une éducation de haute qualité en Suisse, pédagogie spécialisée expressément incluse, incombe conjointement à la Confédération et aux cantons, comme le stipule l'article 61a de la Constitution fédérale. Il est essentiel que les mesures soient coordonnées et reposent sur des bases de données solides et scientifiquement fondées. Le monitorage de l'éducation sert à préparer des décisions politiques motivées à élaborer des mesures basées sur des faits et à présenter les évolutions du système éducatif.

Au cours des dernières années, les bases scientifiques du monitorage de l'éducation ont été considérablement améliorées. La pédagogie spécialisée n'est plus son [« parent pauvre »](#), mais fait désormais partie intégrante des études. Cependant, quelques lacunes subsistent encore, car dans de nombreux domaines, on ne dispose pas encore de données suffisamment valables et fiables.

L'importance du monitorage de l'éducation apparaît clairement lorsque l'on considère son impact sur l'ensemble de la société. Les discussions sur l'inclusion et l'intégration ont souvent une forte charge émotive. Afin qu'elles soient constructives, elles doivent s'appuyer sur des données fiables. De plus, les évolutions dans le domaine de la scolarité obligatoire ont des conséquences majeures qui vont bien au-delà, puisqu'elles touchent également l'accès au marché du travail. Afin de tenir compte de ces incidences systémiques, il est essentiel de maintenir une collaboration étroite entre la Confédération, les cantons et la recherche.

1. Introduction (Dr Romain Lanners, CSPS)

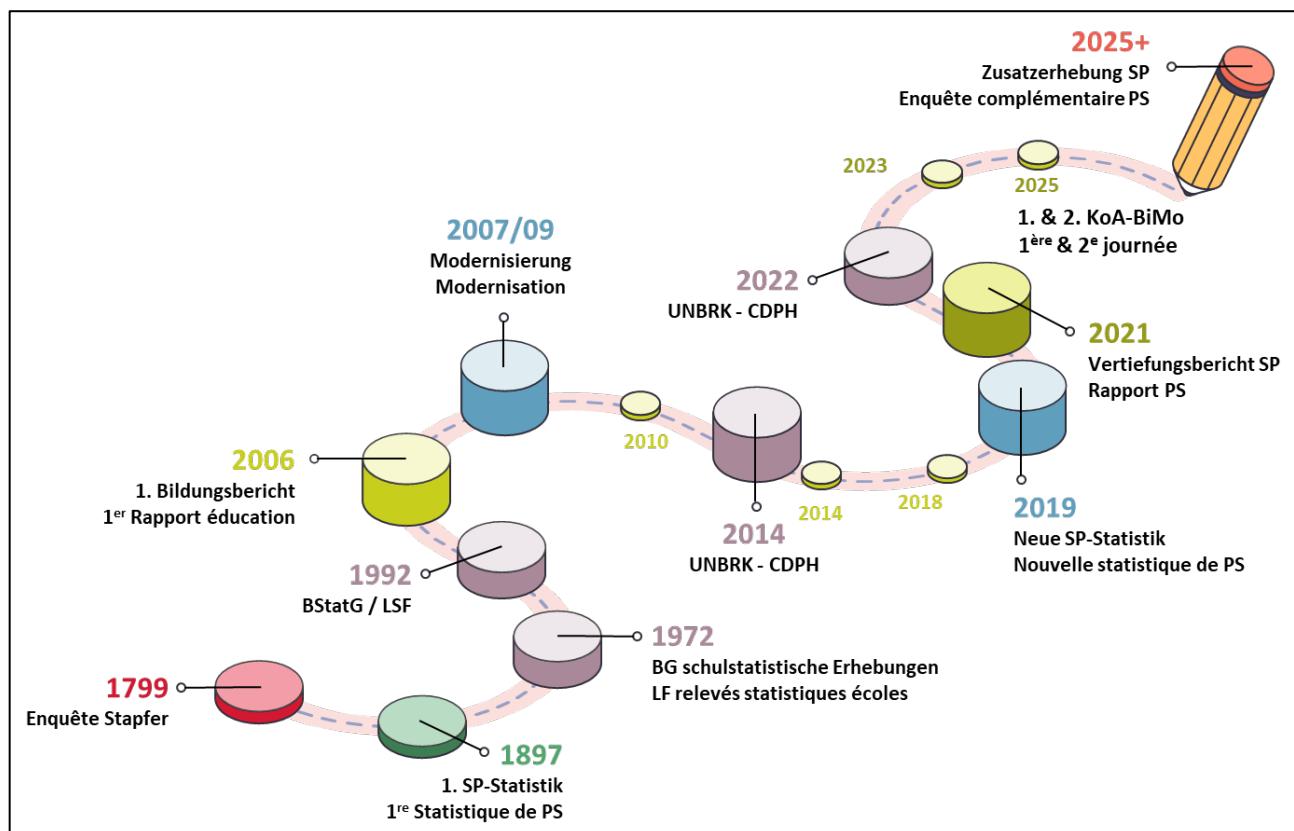
→ [Diapositives de présentation](#)

Romain Lanners rappelle les dates clés du développement du monitorage de l'éducation spécialisée.

- Tout commence en 1799 avec l'Enquête Stapfer, première enquête nationale sur l'état de l'éducation en Suisse.
- En 1897, peu après l'introduction de la scolarité obligatoire (1874), une publication statistique est déjà consacrée aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (1^{re} statistique de PS dans la figure 1).
- En 2019, les statistiques relatives à la pédagogie spécialisée se sont modernisées (nouvelle statistique de PS dans la figure 1). De nouvelles données sont maintenant disponibles : les données habituelles sur le lieu de scolarisation (classe ordinaire ou spéciale, dans une école ordinaire ou spécialisée) sont complétées par des informations sur les adaptations du programme scolaire et les mesures de pédagogie spécialisée renforcées (en cas de besoins éducatifs particuliers avérés). Toutefois, des données sur les domaines de développement dans lesquels il existe des besoins éducatifs particuliers manquent encore. En 2022, le Comité de l'ONU a critiqué cette lacune dans ses observations sur la mise en œuvre de

la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse en 2014 (Figure 1). Cet automne, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et certains cantons ont lancé un projet pilote afin de combler cette lacune. Une fois le projet pilote terminé, l'enquête complémentaire sera introduite à l'échelle nationale.

Figure 1 : Évolution du monitorage de l'éducation et de la pédagogie spécialisée en Suisse



Note : Toutes les étapes chronologiques de cette figure sont détaillées dans les diapositives de présentation, en lien au début de ce chapitre

À l'issue de son exposé, Romain Lanners invite les participantes et les participants à soumettre des articles pour un **numéro** de la *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* consacré au **monitorage de l'éducation** prévu pour mai 2026.

2. Présentation des posters

Depuis le dernier colloque de septembre 2023, plusieurs projets ont pris forme. Trois d'entre eux sont présentés aujourd'hui sous forme d'affiches. Après la présentation des affiches, les participantes et participants ont eu la possibilité d'échanger et de réseauter. Les trois projets présentés sont brièvement décrits ci-dessous.

2.1. L'indice des chances (Dr Oliver Dlabač et Dr Jürg Schoch)

→ [Poster](#)

Dans de nombreuses écoles, la question se pose de savoir quels élèves sont défavorisés par le système actuel et où il est nécessaire d'agir. Le nouvel indice des chances apporte des réponses à cette question. Les niveaux

centraux de l'évaluation sont la communauté et l'établissement scolaires. Sur cette base, les responsables peuvent identifier les élèves qui passent entre les mailles du filet et prendre des mesures ciblées.

Cet outil est gratuit et sera utilisé à partir de l'été 2026. Il permet de visualiser les résultats scolaires au niveau de l'établissement et d'examiner si des facteurs tels que le sexe, la langue étrangère ou le statut social exercent une influence sur les performances. Les statistiques cantonales sur l'éducation servent de base et sont complétées par d'autres données, qui comprennent notamment les notes scolaires, le sexe et le statut social. Il est possible de calculer l'effet de la pauvreté sur les résultats scolaires.

Les données nécessaires sont collectées en coopération avec les autorités fiscales communales. En raison du faible nombre de cas dans le domaine de la pédagogie spécialisée, l'évaluation des données fiscales ne se fait pas au niveau individuel, mais de manière agrégée au niveau de la communauté scolaire. Il n'est donc pas possible de générer des conclusions pour des établissements scolaires individuels. L'indice des chances tient compte d'une série de facteurs, notamment les classes à effectif réduit, la scolarisation externe (enseignement spécialisé), les adaptations des programmes scolaires et les élèves intégrés dans des classes spécialisées. L'accent est mis ici principalement sur les corrélations statistiquement significatives.

Un outil hors ligne distinct, utilisé pour le traitement des données fiscales, est mis à la disposition des administrations fiscales avec un registre des rues. Les données individuelles restent exclusivement dans les ordinateurs des administrations fiscales, tandis que l'indice des chances reçoit uniquement des données géographiques agrégées. Cela permet d'évaluer les groupes d'élèves en fonction de leur taux de pauvreté sans que des données sensibles ne soient divulguées à l'extérieur.

2.2. Données de l'OFS sur la pédagogie spécialisée (Melanie Stutz, Laurent Inversin & Francesco Laganà)

→ [Poster](#)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) met à disposition des données que les chercheuses et chercheurs peuvent exploiter et combiner entre elles. La pédagogie spécialisée ne représente qu'une partie des statistiques sur la formation. Les données sous-jacentes proviennent de sources administratives basées sur des enquêtes exhaustives. Melanie Stutz présente sur l'affiche quelques exemples de données possibles dans le domaine de la pédagogie spécialisée : mesures renforcées, adaptations du programme scolaire, transitions, proportion d'écoles spécialisées et de personnel spécialisé.

Contact : lernstat@bfs.admin.ch

2.3. Du monitorage de la pédagogie spécialisée au monitorage de la difficulté scolaire (Jason Wettstein, SRED, Genève)

→ [Poster](#)

La première édition des indicateurs relatifs à la pédagogie spécialisée à Genève (Wettstein et al., 2023) décrivait l'offre, les groupes cibles et l'efficacité des mesures. La deuxième édition, présentée dans le cadre de ce colloque, souligne la nécessité d'adopter une perspective systémique. Elle montre que les élèves défavorisés ou allophones sont surreprésentés. En outre, il existe des différences significatives entre les écoles dans

l'attribution des mesures et le soutien dans l'enseignement ordinaire est souvent dissocié des procédures d'évaluations standardisées (PES).

Pour justifier cette approche, on se réfère souvent à une interprétation médicale, mais l'hétérogénéité observée indique que les critères d'attribution doivent être repensés. Le modèle de réponse à l'intervention (RAI), qui ne fait pas de distinction entre trouble et difficulté scolaire, offre un cadre plus cohérent à cet égard : l'intensité des mesures est déterminée par la réaction effective des élèves aux interventions. Toutefois, des analyses montrent que les principes de la RAI – en particulier la progression et la chronologie – n'ont pas été appliqués de manière cohérente à Genève jusqu'à présent.

L'affiche reprend ces conclusions et aborde d'autres dimensions, telles que l'évaluation écologique, le dépistage universel et l'adéquation entre difficulté et intervention.

3. Attribution et effets des mesures d'intégration (Prof. Dre Caroline Sahli Lozano & Dr Robin Benz, HEP Berne)

→ [Diapositives de présentation](#)

Les données statistiques présentent un tableau contrasté. Depuis l'introduction de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) en 2014, la proportion d'élèves scolarisés dans des structures séparatives n'a cessé de diminuer, passant de plus de 5 % à environ 3,2 %, où elle stagne depuis 2020. Dans la même période, le recours à des mesures d'intégration augmente considérablement. Toutefois, de fortes disparités sont observées entre les cantons, ce qui reflètent des pratiques de mise en œuvre différentes. Il faut souligner en particulier la surreprésentation persistante des enfants issus de l'immigration dans l'enseignement spécialisé. Cela soulève une question centrale : dans quelle mesure l'intégration scolaire est-elle réellement efficace ?

3.1. Les projets InSeMa et BELIMA

Le projet *InSeMa* a été développé afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble des différences cantonales. Il s'agit d'une carte numérique interactive qui met en évidence la diversité des offres et des concepts de mesures d'intégration et de séparation en Suisse. Pour la recherche en éducation, il n'en reste pas moins difficile d'étudier les diverses mesures au-delà des frontières cantonales. En effet, celles-ci sont désignées, attribuées et mises en œuvre différemment selon les cantons. Non seulement, les mesures varient d'un canton à l'autre, mais aussi souvent au sein même des cantons. Cela s'explique par l'autonomie cantonale plus ou moins grande dont jouissent les différentes écoles.

Le projet *BELIMA*, mené depuis dix ans en collaboration avec l'Université de Berne, s'intéresse aux élèves bénéficiant de mesures spécialisées et leur parcours d'apprentissage. Il se concentre sur des mesures telles que les objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse, la compensation des désavantages et le soutien intégratif. L'étude longitudinale *BELIMA* est divisée en quatre études partielles réalisées à quatre moments différents. Sur les quelque 2000 élèves participant, environ 80 bénéficient d'adaptations du programme d'enseignement ou d'une compensation de désavantages, tandis que le groupe bénéficiant de soutien intégratif est légèrement plus important. Les mesures sont attribuées de manière socialement sélective et leur fréquence d'utilisation varie considérablement selon le lieu de scolarisation.

L'étude a porté sur des élèves ayant des objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse et des élèves ne bénéficiant d'aucune mesure particulière, dont le quotient intellectuel, le sexe et l'origine sociale sont comparables. Les résultats montrent que le corps enseignant considère les élèves ayant des objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse comme moins performants. Leurs résultats sont également moins bons et leur formation postobligatoire se caractérise par des exigences moins élevées. En raison de la petite taille de l'échantillon et la mise en œuvre des mesures d'intégration différentes dans d'autres cantons, les résultats de *BELIMA* ne peuvent être généralisés que de manière restreinte.

D'une manière générale, des défis subsistent : les résultats scientifiques sur les mesures d'intégration sont limités et ne peuvent être généralisés que de manière restreinte. Cela s'explique notamment par le manque de données dans la recherche en éducation, dans le suivi national de l'éducation (p. ex., enquête sur les compétences fondamentales COFO, ou enquête PISA) et dans les statistiques officielles (p. ex., statistiques sur la pédagogie spécialisée). C'est dans ce contexte que le projet *RILZCheck* a été lancé. L'objectif est, en associant les données existantes, d'exploiter de nouvelles sources de données afin de pouvoir examiner de manière plus approfondie l'attribution et les effets des mesures scolaires d'intégration.

3.2. Projet RILZCheck

Le projet *RILZCheck* se concentre sur les objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse. Il s'appuie sur les tests de performance standardisés *Checks*, qui sont réalisés dans les cantons du nord-ouest de la Suisse (AG, BS, BL, SO). La perspective intersectionnelle examine divers facteurs d'influence à différents niveaux (canton, école et individu) sur l'attribution et l'effet des objectifs d'apprentissage individuels. Cette mesure implique une adaptation du contenu d'apprentissage et une réduction des objectifs d'apprentissage dans une ou plusieurs matières. Dans les quatre cantons du nord-ouest de la Suisse, les objectifs d'apprentissage individuels sont attribués et mis en œuvre de manière différente.

Les contrôles consistent en des tests de performance scolaires standardisés, réalisés chaque année, qui permettent d'évaluer individuellement les performances scolaires. L'évolution des élèves est suivie à différents moments. La participation aux tests est obligatoire, ce qui permet de couvrir la quasi-totalité des élèves. Il en résulte une grande quantité de données qui permettent de tirer des conclusions généralisables et offrent un large éventail de possibilités d'analyse.

Pour le recouplement des données, les tests de performance des contrôles sont associés, par l'Office fédéral de la statistique (OFS), à différentes sources de données de l'OFS et de la Centrale de compensation (CdC) avant que les données ne soient renvoyées à la HEP Berne et puissent être utilisées.

Questions de recherche

Le projet *RILZCheck* s'articule autour de trois questions centrales :

1. Premièrement, il s'agit de dresser un état des lieux : quelle est la diffusion des objectifs d'apprentissage individuels dans le nord-ouest de la Suisse et dans quelle mesure cette diffusion varie-t-elle selon la matière, le niveau scolaire et la durée ?
2. Deuxièmement, l'accent est mis sur l'attribution de la mesure : la fréquence et les critères d'attribution des objectifs d'apprentissage individuels varient-ils entre les cantons, les écoles et les classes ? Dans quelle mesure l'attribution de ces objectifs est-elle socialement sélective, par exemple en fonction du sexe, contexte migratoire ou statut socio-économique ?

3. Troisièmement, nous examinons les effets de cette mesure : comment l'octroi des objectifs d'apprentissage individuels influence-t-il les résultats scolaires des élèves concernés et quelles sont les répercussions sur leur parcours scolaire après la scolarité obligatoire ?

Quelques aperçus empiriques

Dans les quatre cantons, 5,9 % des élèves testés présentent des objectifs d'apprentissage individuels dans au moins une matière. Parmi les élèves ayant obtenu cette mesure, 60 % ont l'obtenu dans plusieurs matières en parallèle. La fréquence d'attribution des objectifs d'apprentissage individuels varie davantage entre les écoles et les classes qu'entre les cantons. En outre, cette mesure est plus répandue dans le primaire que dans le secondaire I.

L'ampleur des différences entre les groupes sociaux dépend de la matière concernée. Les résultats scolaires sont essentiels pour l'obtention d'objectifs d'apprentissage individuels, mais ils n'expliquent pas à eux seuls les différences dans la fréquence d'attribution. En effet, la probabilité d'obtenir cette mesure varie en fonction de caractéristiques fixées telles que le statut socio-économique, le sexe et le contexte migratoire.

Les élèves ayant des objectifs d'apprentissage individuels sont plus susceptibles de s'orienter vers des formations moins exigeantes sur le plan scolaire. Des analyses avec des échantillons appariés montrent que ces différences systématiques persistent dans les transitions vers les niveaux secondaires I et II, même lorsque les élèves ayant des objectifs d'apprentissage individuels sont appariés avec des élèves comparables.

Conclusions

Il existe des lacunes importantes dans la recherche sur la séparation, l'intégration et l'inclusion dans le système éducatif suisse. *InSeMa*, *BELIMA* et *RILZCheck* soulignent l'importance des mesures scolaires intégratives. Cependant, celles-ci sont encore trop rarement enregistrées de manière systématique et différenciée. Les données administratives offrent la possibilité d'identifier les aspects et les évolutions pertinents dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Des données supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les liens entre ces différents aspects.

Dans une école inclusive, toutes et tous les élèves ne peuvent pas atteindre les mêmes objectifs d'apprentissage. De nombreuses études montrent depuis longtemps que l'attribution des mesures est souvent aléatoire. Cela a des répercussions considérables sur la suite du parcours scolaire et professionnel. Il convient donc d'accorder une plus grande attention à ce caractère aléatoire afin de faire réaliser sa portée. Parallèlement, il est important que toutes et tous les élèves aient accès aux apprentissages et que la didactique soit adaptée en conséquence.

4. Changement de cadre scolaire pour les élèves avec besoins éducatifs particuliers (Romana Snozzi, HfH)

→ [Diapositives de présentation](#)

Dans le cadre d'un projet de thèse, trois études ont été évaluées sur la base de données administratives. Elles examinent le passage des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (BEP) au sein de différentes offres de l'école ordinaire et également entre l'école ordinaire et l'école spécialisée. Les trois études sont présentées dans les trois chapitres suivants.

4.1. Changement de parcours scolaire en Suisse

La première étude a examiné la fréquence à laquelle les élèves ayant des BEP changent de cadre scolaire et dans quelle direction ces changements s'opèrent. Les analyses se sont appuyées sur les statistiques LABB de l'Office fédéral de la statistique (ODS), qui fournissent des données longitudinales pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Les résultats montrent qu'environ 1,4 % des élèves changent de cadre scolaire chaque année. Les transitions entre les classes ordinaires et d'autres structures sont globalement les plus courantes. Les changements sont particulièrement fréquents dans les structures temporaires telles que les classes d'introduction ou les classes pour allophones, car celles-ci sont conçues dès le départ comme des solutions transitoires. Les passages d'une classe ordinaire vers une classe ou une école spécialisée sont plus fréquents que l'inverse. En outre, il apparaît que les changements de structure sont légèrement plus fréquents lors des passages d'un niveau à l'autre.

4.2. Parcours scolaires dans le canton de Zurich

La deuxième étude a examiné les caractéristiques des parcours scolaires des élèves bénéficiant de mesures de pédagogiques spécialisées renforcées. Elle s'est appuyée sur les données statistiques sur l'éducation du canton de Zurich. Trois cohortes ont été analysées durant l'ensemble de la scolarité obligatoire. Seuls les élèves ayant bénéficié de mesures de pédagogie spécialisée renforcées pendant au moins une année scolaire ont été pris en compte. La fréquentation d'une classe spécialisée n'est pas prise en compte dans ces statistiques, car elle ne fait pas partie des mesures renforcées.

En moyenne, ces élèves changent une à deux fois de cadre scolaire au cours des onze années de scolarité. Les résultats indiquent que les parcours typiques sont étroitement liés aux besoins éducatifs. Ainsi, les élèves des écoles spécialisées de type B (troubles physiques, sensoriels ou multiples) et de type C (déficience intellectuelle) entrent plus tard à l'école et connaissent moins souvent de changements scolaires. En revanche, les élèves des écoles spécialisées de type A (troubles du comportement, de l'apprentissage ou du langage) ou ayant des mesures de pédagogie spécialisée intégratives connaissent plus de changements scolaires, parfois en lien avec la fréquentation d'une école spécialisée privée.

4.3. Parcours scolaire des élèves ayant une déficience intellectuelle (Zurich)

La troisième étude a examiné si le parcours scolaire des élèves ayant une déficience intellectuelle différaient de celui des élèves ayant d'autres besoins éducatifs particuliers. Les données utilisées provenaient des statistiques sur l'éducation du canton de Zurich et comprenaient une analyse longitudinale de quatre cohortes ayant bénéficié de mesures de pédagogie spécialisée renforcées pendant au moins un an entre 2009 et 2022. Les parcours scolaires des élèves ayant été regroupés sous le label « déficience intellectuelle » pendant au moins un an ont été comparés à ceux des élèves ne portant pas ce label. Il s'agit ici d'un label administratif et non d'un diagnostic clinique.

Par rapport aux apprenants sans le label « déficience intellectuelle », celles et ceux qui y sont affiliés ont plus de chances de faire l'objet de mesures renforcées et d'être scolarisés dans un dispositif séparatif. Le sexe et la langue première jouent également un rôle : les filles ont moins de chances d'être scolarisées dans un dispositif séparatif, tout en changeant aussi souvent d'établissement que les garçons. En revanche, les élèves dont la langue première est l'allemand ont plus de probabilités d'être scolarisés dans un dispositif séparatif, avec un changement d'établissement faible. Toutefois, ces deux effets sont moins prononcés chez les élèves avec le label « déficience intellectuelle ».

4.4. Utilisation des données administratives

Le recensement exhaustif de cette étude, garantissant une grande représentativité, a été particulièrement salué. De plus, les données disponibles permettent des analyses longitudinales des parcours individuels et ouvrent ainsi des perspectives importantes pour la recherche en éducation.

En même temps, plusieurs défis apparaissent clairement. Il est difficile de recenser les scolarisations intégratives et de les classer clairement par niveau scolaire. À cela s'ajoute le fait que les systèmes de catégorisation ont partiellement changé, ce qui rend difficile la comparaison dans le temps. De plus, des informations essentielles sur les élèves font défaut, telles que le diagnostic clinique, les résultats scolaires ou les données sur le contexte socio-économique.

Une base de données plus étendue serait nécessaire pour réaliser des analyses plus détaillées, bien que les données existantes permettent d'effectuer d'autres analyses. Pour l'ensemble de la Suisse, il serait particulièrement intéressant de disposer d'évaluations par canton, par région linguistique et par zone urbaine ou rurale. Pour le canton de Zurich, il est suggéré d'étendre l'ensemble de données aux élèves des classes spéciales et de permettre des analyses différenciées par groupes linguistiques. Dans les évaluations longitudinales, les changements de niveau et les redoublements devraient être systématiquement pris en compte. Enfin, l'imputation des valeurs manquantes pourrait améliorer considérablement la qualité et la pertinence des analyses.

5. Bilan et développements possibles

Le colloque a montré que le monitorage de l'éducation concernant le domaine de la pédagogie spécialisée revêt une importance croissante, tant pour la conception d'une école inclusive que pour l'édification d'un système autour de la pédagogie spécialisée et ses interfaces s'appuyant sur une base scientifique. Les deux projets de recherche présentés soulignent la faisabilité et la valeur ajoutée des données longitudinales, registres et données administratives pour la recherche étudiant les parcours scolaires en pédagogie spécialisée. En même temps, il apparaît clairement que des lacunes subsistent dans la collecte et l'utilisation des données. Afin de développer le monitorage de l'éducation dans notre domaine, les trois questions suivantes devraient être traitées dans les années à venir.

Question 1 : Quels rôles et quelles tâches la Confédération, les cantons et les instituts de recherche peuvent-ils assumer pour développer le monitorage de l'éducation en pédagogie spécialisée ?

La Confédération, plus précisément le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), peut assumer un rôle de coordination : en encourageant la poursuite des échanges avec la recherche, en établissant des normes nationales pour la collecte des données, des infrastructures de données et des interfaces entre les cantons et les établissements de recherche, etc. Les cantons peuvent garantir la qualité des données,

l'accès aux données administratives et la transparence des mesures de pédagogie spécialisée, en mettant particulièrement l'accent sur l'harmonisation des données cantonales dans le cadre du monitorage national. Les enquêtes du monitorage national de l'éducation devraient également recueillir des informations sur le contexte scolaire et de classe en rapport avec la pédagogie spécialisée (p. ex., mesures mises en œuvre, ressources, etc.). Cela inclut également la collecte de données sur les mesures d'intégration dans le cadre d'études telles que PISA et COFO. En effet, si les élèves bénéficiant de mesures d'intégration sont systématiquement exclus des études PISA et COFO, les données sur les groupes particulièrement marginalisés font défaut. Les instituts de recherche peuvent contribuer à des analyses et des études méthodologiques ambitieuses et garantir que les résultats soient accessibles et pertinents pour la pratique.

Question 2 : Quelles sont les conditions nécessaires à un monitorage de l'éducation en pédagogie spécialisée ? Quels sont les défis à relever dans ce domaine ?

Les conditions-cadres doivent inclurent des données et des définitions standardisées, le traitement adéquat des données manquantes (issues de registres et longitudinales), des règles en matière de protection des données et d'accès, ainsi que des ressources financières et institutionnelles suffisantes. Les défis concernent notamment l'harmonisation des données entre les cantons, les questions juridiques et éthiques liées au traitement des données individuelles, la garantie de l'exhaustivité et de la comparabilité des données, ainsi que la traduction des résultats de recherche en suggestions pratiques pertinentes pour la politique de l'éducation et le développement de l'école.

Question 3 : Quelles autres initiatives, projets ou coopérations existent déjà pour promouvoir le monitorage de l'éducation en pédagogie spécialisée ?

Lors du colloque, des posters ont notamment été proposés, comme celui consacré à l'indice des chances servant d'instrument pour recenser les désavantages scolaires au niveau des établissements (Allianz Chance+). L'accessibilité des données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) (données sur la pédagogie spécialisée) a également été abordée. En outre, le numéro de la *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* consacré au monitorage de l'éducation offre une plateforme pour d'autres questions, projets et coopérations. De telles initiatives montrent qu'il existe déjà un réseau d'actrices et acteurs issus de l'administration et de la recherche, mais qui peut être encore renforcé. Le colloque a donné d'une part des impulsions importantes. D'autre part, il a également montré clairement que le chemin vers un monitorage efficace de l'éducation en pédagogie spécialisée comprend encore des questions en suspens. Il sera essentiel de poursuivre le développement cohérent des rôles, des conditions-cadres et des coopérations afin que le monitorage ne se limite pas à la collecte de données, mais contribue activement à l'amélioration de l'éducation.

Berne, le 21. novembre 2025

Dre Barbara Egloff et Dr Romain Lanners